

Emissions de gaz à effet de serre et de polluants en France : premier aperçu de l'année 2023 avec le baromètre du Citepa

Les dernières données du Citepa montraient une baisse des émissions de GES de -2,7% entre 2021 et 2022, marquant la fin du rebond post-Covid. Cette baisse se poursuivra-t-elle en 2023 ? Le Citepa met à jour, tous les 3 mois, son baromètre des émissions mensuelles. Ce 30 juin, nous publions le baromètre sur le premier trimestre 2023. Cette pré-estimation des émissions sur les 3 premiers mois de l'année (janvier, février, mars) permet un premier aperçu de la situation de l'année en cours.

-4,2 % des émissions de GES début 2023

Au global, d'après le baromètre du Citepa, **les émissions de gaz à effet de serre ont continué de baisser début 2023, avec une baisse de -4,2% par rapport au premier trimestre 2022 (hors puits de carbone)**. Deux secteurs participent le plus à cette baisse : les **bâtiments** (-10%), avec l'effet d'un hiver doux et des hausses de prix de l'énergie ; ainsi que **l'industrie** (-9%), secteur aussi marqué par la crise énergétique.

Les émissions liées à la production d'énergie sont aussi en baisse (-2%), malgré une hausse des émissions de raffineries dont l'activité a connu un rattrapage. Les émissions de l'agriculture ne sont pas pré-estimées dans le baromètre mais des indicateurs sur la production de lait ou la consommation d'énergie laissent entrevoir une baisse de -2%.

Le secteur des transports toujours en hausse

Enfin, le secteur des transports, qui avait connu une baisse historique de ses émissions en 2020 puis un rebond en 2021 et 2022, est quant à lui toujours en hausse. Le **transport routier** avait connu une baisse de 15% en 2020, puis un rebond de 12% en 2021, et une poursuite du rebond de 2% en 2022. Début 2023, le rebond du routier continue mais se ralentit encore avec +1% par rapport à début 2022.

Même si cela concerne un volume plus faible d'émissions que le routier, la hausse est beaucoup plus marquée pour le **transport aérien**, avec une hausse de 28% des émissions des vols domestiques au premier trimestre 2023 par rapport au premier trimestre 2022 ; et une hausse de 38% pour les vols internationaux.

Baisse des émissions de NOx et de particules

Du côté des **polluants atmosphériques**, si l'on regarde les NOx (dioxydes d'azote), le bilan provisoire pour ce début d'année est une diminution de 3% des émissions, en raison de baisses dans les secteurs de l'énergie, l'industrie et les bâtiments. Les émissions de NOx du transport restent stables. Les émissions de particules fines (PM2,5) sont quant à elles en baisse de 7%, en particulier grâce à une baisse des émissions dans le secteur du chauffage des bâtiments résidentiels (-9%).

Qu'est-ce que le baromètre des émissions mensuelles du Citepa ?

En complément de l'inventaire national d'émissions de gaz à effet de serre et polluants atmosphériques, qui fournit chaque année N le bilan des émissions de l'année N-2, et en complément des émissions annuelles pré-estimées pour l'année N-1, le Citepa propose des estimations mensuelles des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques dans l'année en cours. Ce baromètre des émissions mensuelles est calculé en cohérence avec les émissions annuelles. Il permet de suivre l'évolution des émissions au fil des mois de l'année en cours, et de comparer les émissions mois à mois avec l'année précédente. Les chiffres de GES présentés dans ce communiqué sont relatifs à la France périmètre UE (Métropole et territoires d'Outre-mer inclus dans l'UE).

Le baromètre du Citepa propose une estimation provisoire des émissions. L'évolution de certains sous-secteurs n'est pas pré-estimée (une partie des émissions de l'agriculture, des déchets ainsi que le puits de carbone). Les prochains résultats de l'inventaire annuel du Citepa permettront d'affiner ces résultats.